

1. Inscription

- L'inscription à la cyclo inclut une plaque de guidon, l'accès au parcours, les ravitaillements prévus sur le parcours, et une médaille de participation.
- L'enfer des Flandres, est une randonnée cycliste organisée le 23 juin 2024 par l'association « Bailleul Vélo Club ». Cette manifestation, ouverte à tous les cyclistes, se déroule sans objectifs de compétitions, ni de classement.
- Pas d'inscription possible pour les moins de 14 ans; un certificat médical de non contre indication à la pratique du vélo datant de moins de 3 mois avant l'épreuve est nécessaire entre 14 et 18 ans. - Toute inscription, individuelle ou collective, est personnelle et nominative. Elle ne peut être remboursée, quoiqu'il advienne. Elle peut être échangée ou cédée uniquement en passant par le site. - En cas d'annulation de la manifestation imposée par les autorités de tutelle, l'organisation remboursera les frais engagés (inscriptions exclusivement). Une somme de 3 euros, par participant, sera retenue au titre de traitement du dossier.

2. Sécurité

- Le port du casque est obligatoire pour tous les participants pendant toute la durée de l'événement.
- Les vélos doivent être en bon état de fonctionnement et équipés de freins opérationnels.
- Il est interdit d'utiliser des écouteurs ou des appareils électroniques distrayants pendant la course.
- Les **VAE** et **GRAVEL** sont tolérés sur la cyclo, cependant le club et l'organisation déclinent toutes responsabilités sur d'éventuelles casses, problèmes techniques, collisions sur le parcours, ces vélos n'étant pas adaptés aux parcours proposés.
- Il est de la responsabilité de chaque cycliste de vérifier qu'il est apte à l'effort physique requis pour participer à la randonnée. L'autorisation parentale est exigée pour les participants mineurs.

3. Parcours

- **Les parcours routes seront balisés et les traces GPX envoyées. Pour les parcours VTT : uniquement traces GPX**
- Les routes n'étant pas fermées, les participants doivent respecter le code de la route et les autres usagers à tout moment.
- En cas de conditions météorologiques extrêmes, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'événement pour la sécurité des participants.

4. Comportement

- Les participants doivent faire preuve de fair-play, de respect envers les autres participants, les bénévoles, les spectateurs, et l'environnement. Tout comportement dangereux ou irrespectueux entraînera une exclusion de l'événement.

5. Ravitaillements

- Des points de ravitaillement seront disposés sur le parcours. Les emplacements seront indiqués sur le site de l'événement www.bailleulveloclub.fr
- Les participants sont encouragés à porter avec eux de l'eau et des snacks supplémentaires selon leurs besoins personnels.

6. Assurances

- Conformément à l'obligation légale, l'association organisatrice de L'ENFER DES FLANDRES a souscrit une assurance responsabilité civile pour la cyclo randonnée . Pour le reste : L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.
- Nous vous invitons à vérifier que vous êtes convenablement assuré contre les accidents et en responsabilité civile. En application de notre devoir d'information, nous vous conseillons notamment de souscrire si nécessaire auprès de la fédération ou de l'assureur de votre choix une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels dus à un accident survenu sur le parcours de la randonnée.

7. Droit à l'image

- En s'inscrivant à la cyclo L'ENFER DES FLANDRES, les participants accordent à l'organisation le droit d'utiliser les photos et vidéos de l'événement sur lesquelles ils peuvent apparaître à des fins promotionnelles.

8. Acceptation du Règlement

- La participation à la cyclo implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

